

vous êtes inhabile à percer; Fanchon est l'honnêteté, la délicatesse même; voilà ce que je sais et ce que je tiens à vous dire.

Après une heure employée en questions aussi inutiles qu'irritantes, M. Bénazet dit au vieux médecin :

— Vous pouvez vous retirer; j'espère n'avoir plus besoin de vous déranger; en cas contraire, ma citation vous touchera au château de Beauchamp où vous déclarerez résider provisoirement.

— Quant à la nommée Catherine Devoissoud je l'ai fait interroger par commission rogatoire envoyée à Paris; un commissaire de police a dû se présenter chez vous...

— Vous avez appris à cette pauvre femme l'arrestation de sa fille? L'épouvantable et injuste accusation d'assassinat qui pèse sur elle et sur son fils adoptif, Georges-Bernard?

— L'intérêt de la Justice m'en faisait un devoir, monsieur, répondit M. Bénazet en se levant et saluant M. Delort pour lui donner congé.

Le vieillard sortit du cabinet du juge d'instruction suffoqué de colère et d'inquiétude.

— Comment cette bonne Mme Catherine a-t-elle supporté ce coup effroyable? se demanda-t-il.

Il raconta à Jacques atterré ce qui venait de se passer.

Le lendemain du départ de M. Delort, un commissaire de police de Paris, agissant en vertu d'une commission rogatoire du Parquet de Nancy, se présenta à la petite maison de Passy, demandant à Germain de le mettre en présence de madame Catherine Devoissoud.

Germain fit entrer le commissaire dans le salon:

— Je vais aller chercher Mme Catherine, dit-il.

Le domestique connaissait le drame du château et l'arrestation de Fanchon.

— Ça va se gâter, pensa-t-il.

Catherine Devoissoud salua le commissaire de police et lui demanda le motif de sa visite.

— Mes fonctions doivent vous le faire aisément pressentir, madame; je viens vous prier de me fournir des renseignements sur Mlle Fanchon, votre fille, tous les renseignements nécessaires à la Justice.

— Avez-vous des papiers la concernant; acte de naissance, de baptême, lettres quelconques à elles adressées?

La pauvre et simple Catherine s'imagina que le "Monsieur" qui lui parlait était un notaire chargé par Mme de Beauchamp de recueillir les pièces d'état civil indispensables au mariage de Fanchon et de Jacques.

Elle plaça sur la table un coffret où se trouvait, parmi d'autres papiers, l'acte de naissance de Fanchon, — acte se rapportant à l'enfant enseveli dans la gorge du Trient, — son acte de baptême, l'acte de décès de son mari, son acte de mariage à elle, etc., etc.

— Cherchez dans ces papiers ceux dont vous avez besoin, monsieur, dit-elle; moi, malheureusement, je ne sais ni lire ni écrire.

— Je prends le coffret, répondit le commissaire, il vous sera rendu plus tard.

— C'est cela, monsieur, quand vous voudrez.

Elle s'apprêtait à reconduire son visiteur. Il prit un siège et à brûle-pourpoint:

— Jamais votre fille ne vous a parlé de M. Pulker? questionna-t-il.

Catherine, étonnée, répondit:

— Je n'ai jamais entendu prononcer ce nom-là.

— Jamais M. Georges Bernard, votre fils adoptif, ne vous a laissé soupçonner son amour pour Mlle Simone de Beauchamp et sa haine pour son rival?

— Je ne comprends pas ce que vous voulez dire, monsieur; jamais Fanchon ni Georget ne m'ont parlé de ces choses auxquelles je ne comprends rien.

— Des pièces existent au dossier qui prouvent que vous ne dites pas la vérité; prenez garde, je vous adjure, dans votre intérêt, de répondre sans détour.

Et comme Catherine le regardait égarée, étourdie par ces paroles menaçantes, il reprit:

— Ne jouez pas la comédie, ma brave femme, vous cherchez à éviter aux coupables les circonstances aggravantes de préméditation...

— Aux coupables?... Que voulez-vous dire?

— Ah! c'est trop fort! s'écria le commissaire de police. Que vous prétendiez n'avoir pas entendu vos enfants préméditer l'assassinat de M. Pulker, cela peut s'accepter, à la rigueur, mais vous feignez même — et permettez-moi de vous dire que cette intention d'habileté est une présomption terrible contre vos enfants — vous feignez même d'ignorer le crime dont ils se sont rendus coupables!

— Le crime? Mes enfants?... coupables d'un crime!

Le commissaire de police prit le petit coffret et sortit du salon en haussant les épaules.

Catherine porta les mains à son front. Tout tournait autour d'elle... Un bruit de cloches sonnait à toutes volées brisait son

crâne... Sa gorge serrée ne laissait plus passer son souffle... En étouffant... ses bras battirent l'air...

Elle tomba sans connaissance sur le tapis du salon.

XX

M. Bénazet a terminé son instruction. Il a envoyé son dossier à la chambre des mises en accusation en concluant à la culpabilité des deux prévenus.

Georget et Fanchon passeront devant la cour d'assises de Nancy.

Fanchon sous l'inculpation d'assassinat de M. Pulker, avec préméditation et guet-apens, Georget sous celle de tentative d'assassinat sur la personne de Simone de Beauchamp et, de plus, comme complice de Fanchon dans l'assassinat et le guet-apens dans lequel M. Pulker a trouvé la mort.

Tous deux ont été transférés à la prison de Nancy.

Georget a refusé de répondre au juge. Simone parlera si elle veut, elle s'avouera coupable du crime imputé à Fanchon; elle ne peut manquer à ce devoir. Quant à lui, il ne peut se résoudre à l'accuser.

Il s'étonne du silence de Simone. Aurait-elle la lâcheté de laisser condamner son amie, la fiancée de son frère!

Georget ne peut le croire. Se réserve-t-elle pour les assises? Veut-elle expliquer publiquement les motifs qui l'ont poussée à assassiner son mari, la nuit même de ses noces?

Georget, à force d'y penser, finit par se le persuader.

Puis, sa méditation reste, pour ainsi dire, en arrêt sur cette question:

"Les motifs qui ont déterminé Simone à commettre ce crime?"

Ce qu'il a surpris de la conversation de la jeune fille et surtout de celle de M. Pulker lui permet de deviner l'effrayante vérité.

Il comprend que Simone n'a accepté la main de M. Pulker que dans le but d'obtenir du misérable l'aveu de son forfait.

M. Pulker a pensé qu'en faisant l'aveu qu'exigeait la jeune fille, elle lui pardonnerait le crime que son amour pour elle lui avait fait commettre.

M. Pulker s'était trompé dans son odieux calcul: la fièvre Simone avait repoussé avec horreur cet amour du misérable, et tout son être frémissant de dégoût de haine, Simone avait plongé son poignard dans la gorge du bandit.

— Oui, c'est cela, se dit-il, ce ne peut être que cela!

Georget croit être seul à avoir surpris le secret de Simone, comme, seul, il sait comment elle s'est vengée!

Il ne peut se douter que, ce secret, Jacques le connaisse aussi, que Simone ait osé le confier à son frère.

Osera-t-elle, publiquement, venir dire: "J'ai lavé, dans le sang du bandit, l'outrage qu'il m'a infligé."

Et sa pensée se portait sur Fanchon qui endurait les tortures de l'instruction, de l'isolement, de la prison muette comme un tombeau!

— Elle ne sait rien de la vérité, elle! Elle ne peut la deviner!... La seule supposition qu'elle puisse faire est que l'assassin de M. Pulker c'est moi, moi, son frère, son Georget qu'elle aime!...

"Quelles angoisses pour ma pauvre Fanchon!... Elle, si bonne, si douce, être accusée d'un crime!"

Et comme M. Delort, comme Jacques, Georget s'écria:

— Ces gens sont donc fous!

L'instruction étant terminée, le secret fut levé. Georget et Fanchon purent écrire, donner de leurs nouvelles à madame de Beauchamp, à Jacques, à M. Delort, à Catherine Devoissoud et à Simone.

Cette dernière, pas plus que la bonne Catherine, ne pouvait lire ce qu'écrivaient Fanchon et Georget; Simone était folle, Catherine Devoissoud, en apprenant l'arrestation de ses enfants, avait été frappée d'une nouvelle attaque de paralysie.

Mme de Beauchamp ne voulut pas lire les lettres dans lesquelles Fanchon et Georget assuraient qu'ils étaient innocents.

Georget expliquait que la blessure de Simone était le résultat d'un accident, et non d'un meurtre. Il affirmait la complète innocence de Fanchon.

Fanchon disait combien elle souffrait de l'injuste accusation portée contre elle. Elle ne doutait pas que son innocence ne fût bientôt prouvée.

Mme de Beauchamp, après avoir ouvert les lettres, ayant reconnu l'écriture, les remit à Jacques.

— Je ne veux plus entendre parler de ces affreux événements, dit-elle. S'ils sont innocents, si on les accuse injustement de tout le mal qu'ils nous ont fait, je leur ouvrirai mes bras; jusque-là, je